

COMMUNE DE L'HÔPITAL DU GROSBOIS



03 81 59 27 90

mairie.hopital-du-grosbois@wanadoo.fr

<http://www.lhopitaldugrosbois.fr>

Réunion du Conseil Municipal Compte rendu de la séance du 10 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à vingt heures et quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de L'Hôpital du Grosbois se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée le 4 mars 2022.

Absents excusés : Aurore KOLLY-BOUHERET donne procuration à Sylvie CUCHOT
Jean-Louis DELEULE donne procuration à Gérald BEPOIX
Déborah CUGNEZ devant quitter la séance à 22h donne procuration à Sonia ALBER

Secrétaire de séance : Sylvie CUCHOT

Le compte-rendu de la séance du jeudi 3 février 2022 est approuvé à l'unanimité.
Monsieur le Maire demande de rattacher à l'ordre du jour une demande de dérogation de scolarisation d'un enfant extérieur au village. Accord du conseil.

1/ Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2021

Budget annexe « Assainissement » :

Report excédent constaté 2021 reporté sur 2022	1 154,02 €
Recettes cumulées 2021 en section de fonctionnement	1 737,90 €
Dépenses cumulées 2021 en section de fonctionnement	1 641,00 €

Budget Général :

Report excédent constaté 2021 reporté en fonctionnement 2022	302 778,43 €
Recettes 2021 en section de Fonctionnement	335 820,68 €
Dépenses 2021 en section de Fonctionnement	275 805,28 €

Report excédent constaté 2021 reporté en investissement 2022	32 466,54 €
Recettes 2021 en section d'investissement	963 775,09 €
Dépenses 2021 en section d'Investissement	826 542,95 €

Le Conseil Municipal approuve les deux comptes administratifs (conformes au compte de gestion) présentés par M. FOURQUIER Jean.

- 14 voix « Pour »,
 - 0 voix « Contre », 0 voix « Abstention »,
- M. Le Maire ne participe pas au vote.

2/ Affectation des résultats

Budget général

Report recettes fonctionnement	302 778.43 €
Report recettes investissement	32 466.54 €

Budget assainissement :

Report recettes fonctionnement	1 154.02 €
--------------------------------	-------------------

- Vote : 15 voix « Pour »,

3/ Vote des budgets 2022

➤ **Taux de fiscalité**

Pour équilibrer le budget 2022, il est proposé de limiter l'augmentation des taux de la fiscalité sur la part communale à 5% soit :

- *Foncier Bati* :
Taux de référence pour 2021 : 27,12
Taux de référence pour 2022 avec augmentation de 5% : 28,48
- *Foncier non bâti* :
Taux de référence pour 2021 : 21,38
Taux de référence pour 2022 avec augmentation de 5% : 22,45

Ce qui représente un produit supplémentaire pour la commune d'environ 6000,00 €, soit en moyenne 30.00 €/foyer (propriétaire).

Le Conseil Municipal a conscience que cette augmentation est un effort supplémentaire demandé aux ménages.

La commune subit de plein fouet la diminution des dotations de l'Etat ainsi que l'augmentation du coût de la vie.

Avec 650 habitants, la commune se doit de renforcer ses services à la population (tant en bâtiment qu'en service administratif).

Nous avons effectué une comparaison des taux appliqués dans les communes environnantes et de même taille : la moyenne des taux pratiqués se situe aux alentours de 30 %.

Après réflexion et analyse détaillée des dépenses de fonctionnement 2022, il s'avère que cette décision s'impose afin de préserver un fonds de roulement suffisant.

Pour mémoire, la fiscalité sur la part communale est inchangée depuis 2018 (+ 1,5%), la dernière augmentation significative date de 2014.

Vote : 14 voix pour et 1 abstention : M. MADER Alain.

➤ **Budget Général 2022**

Recettes investissement	934 952 €
Dépenses investissement	631 453 €
Excédent prévisionnel (cumulé avec report)	303 499 €
Recettes fonctionnement	668 830 €
Dépenses fonctionnement	424 588 €
Excédent prévisionnel (cumulé avec report)	244 242 €

Vote par 15 voix pour.

➤ **Budget Assainissement 2022**

Recettes investissement	2 884,00 €
Dépenses investissement	2 550,00 €
Excédent possible (cumulé avec report)	334,00 €

Vote par 15 voix pour.

4/ Dossier CUSENIER

Travaux intérieurs : Pas d'avancement depuis le dernier Conseil Municipal.
L'architecte a rencontré l'ensemble des entreprises pour un point définitif, qui débouchera sur un rapport des reprises à réaliser et un rapport financier.
Des factures sont encore bloquées dans l'attente de la réalisation ou de la reprise de certains travaux.
Le raccordement des réseaux secs du bâtiment se termine.

5/ Question rattachée

Demande de dérogation pour scolariser un enfant de l'extérieur.
L'effectif envisagé pour la rentrée 2022/2023, permettrait cet accueil, les enseignantes ont émis un avis favorable.

Le conseil émet un avis favorable sous réserve de l'accord de la commune de résidence pour prendre en charge les frais de scolarité, à savoir :

Participation au coût annuel pour un enfant de primaire 650,00 €
Participation au coût annuel pour un enfant de maternelle : 1 280,00 €

Vote : 15 voix pour.

6/ Election Présidentielle 2022

Le bureau de vote se tiendra dans la salle Socioculturelle du Cusenier.

Voici le tableau des tours de garde du scrutin :

1^{er} TOUR le 10 Avril 2022

8h -10h	R. TROUILLOT – P. DANREY - E. CHANUT
10h -12h	J. FOURQUIER – A. MADER – E. NOVOT
12h -14h	M.J. FLEURY - B. KOLLY - S. CUCHOT
14h -16h	S. CUCHOT - G. BEPOIX – J.L DELEULE
16h -18h	A. KOLLY-BOUHERET– S. ALBER– J.C. GRENIER

2^e TOUR le 24 Avril 2022

8h -10h	M.J FLEURY – P. DANREY - E CHANUT –
10h -12h	A. KOLLY-BOUHERET –R.TROUILLOT–A. MADER
12h -14h	S. ALBER – G. BEPOIX — J.L DELEULE
14h -16h	D. CUGNEZ – G. BEPOIX – S. CUCHOT
16h -18h	J. FOURQUIER – B. KOLLY – J.C GRENIER

7/ Crise Internationale – Solidarité UKRAINE

Pour organiser au mieux la solidarité envers la population ukrainienne, une cellule de veille est mise en place par la CCLL. Elle a pour objectif de coordonner les informations de la Préfecture et des associations œuvrant dans le cadre de cette crise.

Sylvie CUCHOT, avec accord du Conseil Municipal sera référente au sein de la commune, (initiatives de soutien à l'Ukraine, capacités d'hébergement...)

La séance est levée à 23 h 10.

La secrétaire,
Sylvie CUCHOT



Le Maire,
Jean-Claude GRENIER



RAPPEL : Nous sommes à nouveau interpellés sur le stationnement dangereux sur la place aux horaires d'école... Pour la sécurité de vos enfants, nous vous rappelons qu'il est interdit d'accéder en voiture sur la place devant l'école. Circuler sur cet espace est très dangereux pour les enfants. **Vous disposez de places sur le parking du Cusenier à proximité de l'école qui vous permettront de déposer vos enfants dans des conditions sécuritaires adaptées.**

La sécurité des enfants est la responsabilité de tous !